

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Information relative à la date d'entrée en vigueur de la convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, signée à Lugano le 30 octobre 2007

La convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale ⁽¹⁾, signée à Lugano le 30 octobre 2007, est entrée en vigueur entre l'Union européenne et la Confédération suisse le 1^{er} janvier 2011 et entre l'Union européenne et l'Islande le 1^{er} mai 2011, conformément à l'article 69, paragraphe 5, de ladite convention.

⁽¹⁾ JO L 147 du 10.6.2009, p. 5. Le rapport explicatif concernant la convention a été publié au JO C 319 du 23.12.2009, p. 1.